



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Neuvième session**

Genève, 26 (après-midi)-28 juin 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté**

La session s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle V),  
le mercredi 26 juin 2024 à 15 heures\*

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.

**A. Débat de fond de haut niveau**

2. Conférence régionale sur l'économie circulaire.

**B. Débat général**

3. Programme de travail :
  - a) État d'avancement de l'exécution du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 ;
  - b) Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2026.
4. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique.
5. Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations.
6. Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Commerce et du sous-programme Coopération et intégration économiques par le Bureau des services de contrôle interne.

---

\* Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007144/>. Les documents de session seront progressivement mis à disposition à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Trade/events/389443>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaires papier des documents de réunion. Les représentantes et représentants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des salles de réunion du Palais des Nations, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



## C. Débat de fond

7. Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe – études de pays : Arménie, Kazakhstan et Kirghizistan.
8. Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur ses travaux et table ronde.
9. Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur ses travaux.
10. Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe – études de pays à paraître : Azerbaïdjan et Turkménistan.

## D. Suite du débat général

11. Questions diverses.
12. Modalités d'adoption du rapport.

## II. Annotations

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité directeur sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CTCS/2024/1	Décision

## A. Débat de fond de haut niveau

### Point 2

#### Conférence régionale sur l'économie circulaire

2. Comme suite à la décision prise à sa soixante-neuvième session, en 2021, la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'emploie à accélérer la transition vers une économie plus circulaire dans la région. Entre autres mesures, elle a mis en place la plateforme de dialogue Circular STEP, qui vise à créer des synergies entre les nombreuses initiatives concrètes et créatrices de valeur en place dans le domaine de l'économie circulaire, et à combler les lacunes constatées. L'accent est mis sur les questions de fond ci-après, qui intéressent les sous-programmes Coopération et intégration économiques et Commerce : commerce, marchés publics favorisant l'innovation, gestion des déchets, petites et moyennes entreprises, traçabilité des chaînes de valeur, financement, solutions numériques et dispositions institutionnelles.

3. Le point 2 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité directeur portera sur la Conférence régionale sur l'économie circulaire<sup>1</sup>. Les délégations des États membres et d'éminents experts internationaux feront le point sur les travaux consacrés à la transition vers

<sup>1</sup> La Conférence régionale, qui s'ouvrira à 10 heures, est organisée conjointement par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et le Comité directeur des capacités et des normes commerciales à l'occasion de leurs sessions annuelles, qui se tiendront respectivement du 24 au 26 juin 2024 et du 26 au 28 juin 2024.

une économie circulaire dans les domaines qui intéressent le Comité directeur, le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) et le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Des activités ont notamment été menées dans le cadre du projet « Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE », qui relève du Compte pour le développement.

4. Deux réunions-débats se tiendront au cours de l'après-midi. La première aura pour thème la promotion d'une économie circulaire dans les chaînes de valeur agro-alimentaires, et l'accent sera mis sur la réduction et la gestion des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. La seconde portera sur l'amélioration de la traçabilité des produits dans les chaînes de valeur internationales. Les participants débattront du renforcement de la traçabilité et de la transparence comme moyen de faciliter la détection des obstacles à la réparation, à la réutilisation et au recyclage.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe : réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires	ECE/CTCS/2024/9	Décision
Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe : mobilisation des solutions numériques	ECE/CTCS/2024/10	Décision

## B. Débat général

### Point 3 Programme de travail

#### a) État d'avancement de l'exécution du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024

5. Le secrétariat fera rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail en cours.

#### b) Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2026

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025	ECE/CTCS/2024/13	Décision
Outline of key components of the programme of work of Trade subprogramme for 2026 (Aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2026)	ECE/CTCS/2024/INF.1	Décision

6. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025. Le document est fondé sur le projet de plan-programme du sous-programme Commerce pour 2025, qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2023 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2025 et soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa soixante-dix-neuvième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format de budget annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022. Les représentantes et représentants seront invités à examiner le programme de travail et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Les activités du CEFAC-ONU sont présentées à titre purement informatif.

7. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif a adopté un document relatif à l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la CEE (document informel 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité directeur sera invité à examiner l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2026 (ECE/CTCS/2024/INF.1) et, s'il y a lieu, à formuler des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte, dans le projet de plan-programme du sous-programme Commerce pour 2026, des recommandations approuvées par le Comité directeur et incluses dans ses décisions.

#### Point 4

##### Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique	ECE/CTCS/2024/11	Décision

8. Les délégations seront invitées à approuver les sections pertinentes du rapport du sous-programme Commerce sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées depuis la session précédente. Les activités du CEFAC-ONU sont présentées à titre purement informatif.

9. Les délégations seront également invitées à exposer leurs besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, s'agissant notamment des études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et des activités entreprises pour donner suite à ces études. Le débat sera axé sur les priorités des États membres et sur l'aide que les acteurs du sous-programme Commerce pourraient leur apporter en tirant parti de l'expérience acquise et d'éventuelles ressources extrabudgétaires. Les délégations, les donateurs et les partenaires de développement sont également invités à faire part de leurs vues sur les possibilités de mobilisation de ressources.

#### Point 5

##### Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur la coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations	ECE/CTCS/2024/12	Décision

10. Le secrétariat rendra compte des activités de coopération actuellement menées avec d'autres organisations internationales.

11. Des représentantes et représentants d'autres organisations internationales seront invités à présenter les domaines dans lesquels ces organisations pourraient collaborer avec le Comité directeur, ainsi que les activités en cours ou prévues intéressant les délégations.

12. Un débat sera engagé sur les domaines de coopération potentiels entre le Comité directeur, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales.

### Point 6

#### **Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Commerce et du sous-programme Coopération et intégration économiques par le Bureau des services de contrôle interne**

13. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU a évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la viabilité du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) de la CEE, ainsi que la prise en compte de problématiques transversales dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme d'évaluation périodique par le secrétariat de l'ONU de certains aspects de ses activités. Les délégations seront informées de l'état d'avancement de l'application des recommandations de l'évaluation en lien avec le sous-programme 6.

## C. Débat de fond

### Point 7

#### **Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe – études de pays : Arménie, Kazakhstan et Kirghizistan**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans le contexte de l'intégration dans les chaînes de valeur : étude portant sur l'Arménie	ECE/CTCS/2024/3	Décision
Évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans le contexte de l'intégration dans les chaînes de valeur : étude portant sur le Kazakhstan	ECE/CTCS/2024/4	Décision
Évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans le contexte de l'intégration dans les chaînes de valeur : étude portant sur le Kirghizistan	ECE/CTCS/2024/5	Décision

14. Les délégations seront informées des conclusions et recommandations formulées dans les études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Arménie, au Kazakhstan et au Kirghizistan.

15. Dans chacune des trois études, la CEE évalue les marchés d'exportation actuels et potentiels, et procède à une analyse des processus métier et à une évaluation de l'infrastructure qualité pour les exportations d'une sélection de produits vers certaines destinations. Elle met également en évidence les incidences que les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce ont sur la réalisation des objectifs de développement durable, et recommande des mesures concrètes que les pays concernés peuvent prendre pour renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Les études visent à

améliorer les perspectives d'exportation des produits de la pêche dans le cas de l'Arménie, des huiles végétales dans le cas du Kazakhstan, et des prunes et abricots séchés dans le cas du Kirghizistan.

## Point 8

### Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur ses travaux et table ronde

16. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) rend compte de ses activités et de ses résultats au Comité directeur pour approbation. Les délégations auront la possibilité de demander des précisions et de formuler des observations sur les travaux du WP.6. Le Comité directeur sera invité à approuver le rapport du WP.6 sur les travaux de sa trente-troisième session, ainsi qu'à examiner et à approuver son plan de travail et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Conscient des efforts déployés par le Bureau du WP.6 pour rationaliser et clarifier les procédures internes, le Comité directeur a demandé, à sa huitième session, que le WP.6 présente à la session de 2024 un projet de document interne sur ses méthodes de travail. Les résumés des méthodes de travail du WP.6 (ECE/CTCS/WP.6/2023/12) et des pratiques en matière de représentation et d'utilisation des titres au sein du WP.6 (ECE/CTCS/WP.6/2023/13) seront présentés au Comité directeur pour information.

17. Le WP.6 s'est efforcé d'assurer une meilleure diffusion des orientations de base sur les questions qu'il traite. Deux conférences sur les principes fondamentaux de l'infrastructure qualité pour le commerce ont été organisées en novembre 2022 et en mai 2023. Les exposés instructifs présentés lors de ces conférences ont servi de base à l'élaboration d'une publication intitulée *Basics of Quality Infrastructure for Trade* (Les principes fondamentaux de l'infrastructure qualité pour le commerce). En outre, comme suite aux thèmes du débat de haut niveau de la soixante-dixième session de la Commission, tenue en 2023, le WP.6 a entamé des travaux sur la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques (ECE/CTCS/WP.6/2023/9). À la session, des experts du WP.6 présenteront certains des éléments clés de la publication et du mandat du WP.6 dans le cadre d'une table ronde. Une autre publication intitulée *Basics of Risk Management in Regulatory Systems* (Les principes fondamentaux de la gestion des risques dans les systèmes de réglementation) devrait paraître à l'été 2024.

Titre du document	Cote du document	Pour information ou décision
Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa trente-troisième session	ECE/CTCS/WP.6/2023/2	Décision
Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation pour 2024	ECE/CTCS/WP.6/2023/14	Décision
Résumé des méthodes de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/CTCS/WP.6/2023/12	Information
Résumé des pratiques en matière de représentation et d'utilisation des titres au sein du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/CTCS/WP.6/2023/13	Information

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
The Basics of Quality Infrastructure for Trade (Les principes fondamentaux de l'infrastructure qualité pour le commerce)	ECE/TRADE/478	Information
Livre blanc sur la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques	ECE/CTCS/WP.6/2023/9	Information

## Point 9

### Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur ses travaux

18. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) rend compte de ses activités et de ses résultats au Comité directeur pour approbation. Les délégations auront la possibilité de demander des précisions et de formuler des observations sur les travaux du WP.7. Le Comité directeur sera invité à approuver le rapport du WP.7 sur sa soixante-dix-huitième session, ainsi qu'à examiner et à approuver son programme de travail pour 2024 et à le recommander au Comité exécutif pour approbation.

19. Conformément à son mandat, le WP.7 réexamine ce dernier tous les cinq ans et le soumet pour approbation au Comité directeur et au Comité exécutif. Le mandat actuel du WP.7 a été approuvé en 2019. En préparation du réexamen, le WP.7 a créé un groupe de travail à composition non limitée, qu'il a chargé d'établir une version révisée du mandat et de la lui soumettre pour examen à sa soixante-dix-huitième session, tenue en 2023. Il a approuvé la version révisée de son mandat (ECE/CTCS/WP.7/2023/3/Rev.1) et recommandé qu'on le reconduise dans ses fonctions jusqu'à la fin de l'année 2028. Le mandat révisé est soumis au Comité directeur pour approbation.

20. À sa soixante-dix-huitième session, en 2023, le WP.7 a adopté trois nouvelles normes applicables à une série de petits fruits, aux noix de pécan en coque et aux cerneaux de noix de pécan, et une nouvelle recommandation (norme à l'essai) applicable aux patates douces. Il a aussi adopté huit normes révisées, applicables aux asperges, aux brocolis, aux kiwis, aux oignons, aux pois, aux châtaignes, aux noix de cajou et à la viande bovine (carcasses et découpes), ainsi que les versions révisées des spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais, de la Norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais, et des documents de position de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre.

21. Le WP.7 a poursuivi ses travaux sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires et sur la durabilité. Il a notamment organisé une table ronde sur la transition numérique et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires au service de la promotion de systèmes alimentaires durables (14 novembre 2023) par l'intermédiaire d'un groupe de travail spécial relevant de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, qui est chargé d'examiner certaines normes de la CEE sous l'angle des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. Le secrétariat a aussi organisé un séminaire sur la production de viande et l'élevage durables (29 août 2023) par l'intermédiaire d'un groupe de travail spécial relevant de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés, qui est chargé d'établir un code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires dans les secteurs des fruits séchés et des fruits à coque.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-huitième session	ECE/CTCS/WP.7/2023/2	Décision
Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2024	ECE/CTCS/WP.7/2023/25	Décision
Mandat révisé du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	ECE/CTCS/WP.7/2023/3/Rev.1	Décision

### **Point 10**

#### **Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe – études de pays à paraître : Azerbaïdjan et Turkménistan**

22. En 2023, le Comité exécutif a approuvé deux projets extrabudgétaires, l'un sur l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Turkménistan (document informel n° 2023/39), et l'autre sur le renforcement des capacités de l'Azerbaïdjan aux fins de la réduction des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (document informel n° 2023/44). Le secrétariat présentera les premiers plans proposés pour ces projets.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Étude de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Azerbaïdjan : plan du projet	ECE/CTCS/2024/6	Décision
Étude de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Turkménistan : plan du projet	ECE/CTCS/2024/7	Décision

## **D. Suite du débat général**

### **Point 11**

#### **Questions diverses**

23. Les délégations arrêteront les dates auxquelles se tiendra la prochaine session, sous réserve de la disponibilité de services de conférence.

### **Point 12**

#### **Modalités d'adoption du rapport**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de la session	ECE/CTCS/2024/2	Décision



24. Après la clôture de la session, le secrétariat établira un projet de rapport et le communiquera aux missions permanentes à Genève en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

### III. Calendrier provisoire

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Description</i>
<b>26 juin 2024</b>		
15 h 00-15 h 10	1	Adoption de l'ordre du jour
	<b>A.</b>	<b>Débat de fond de haut niveau</b>
15 h 10-18 h 00	2	<b>Conférence régionale sur l'économie circulaire</b>
<b>27 juin 2024</b>		
	<b>B.</b>	<b>Débat général</b>
10 h 00-10 h 30	3	Programme de travail
	a)	État d'avancement de l'exécution du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024
	b)	Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2026
10 h 30-11 h 30	4	Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique
11 h 30-12 h 45	5	Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations
12 h 45-13 h 00	6	Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Commerce et du sous-programme Coopération et intégration économiques par le Bureau des services de contrôle interne
	<b>C.</b>	<b>Débat de fond</b>
15 h 00-18 h 00	7	Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe – études de pays : Arménie, Kazakhstan et Kirghizistan
<b>28 juin 2024</b>		
10 h 00-12 h 00	8	Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur ses travaux et table ronde
12 h 00-13 h 00	9	Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur ses travaux
15 h 00-16 h 30	10	Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe – études de pays à paraître : Azerbaïdjan et Turkménistan

---

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Description</i>
	<b>D.</b>	<b>Suite du débat général</b>
16 h 30-17 h 00	11	Questions diverses
17 h 00-18 h 00	12	Modalités d'adoption du rapport

---